

à l'est de la frontière de l'Allemagne occidentale. Ce petit îlot est isolé dans l'Allemagne de l'Est qui est sous contrôle soviétique. Je dois dire avec beaucoup de fermeté que le Canada ne sanctionnera pas l'absorption ou l'intégration de deux millions et demi de nos amis de Berlin-Ouest par cet élément soviétique qui entoure la ville de Berlin.

Dans les notes du 31 décembre, le Royaume-Uni, les États-Unis et la France ont dit également ne pas vouloir compromettre de quelque façon que ce soit, par des négociations ou autrement; la population de Berlin-Ouest. Dans ces notes, a été réitérée l'offre faite pendant plusieurs années (puis énoncée à nouveau et rendue manifeste dans le communiqué publié à l'issue de la réunion de l'OTAN en décembre), à savoir d'étudier la question de Berlin en la rattachant à l'ensemble de la situation allemande, ainsi qu'au problème de la sécurité de l'Europe.

Monsieur l'Orateur, les événements ultérieurs ont été de nature à confirmer la sagesse de l'attitude à la fois ferme et souple qui a été adoptée dans ces notes et aux réunions du Conseil de l'OTAN. Le 10 janvier de cette année, l'Union soviétique a envoyé des notes à toutes les puissances du camp occidental qui ont combattu contre l'Allemagne pendant la seconde guerre mondiale. J'ai déjà parlé à la Chambre de cette note et je l'ai même déposée, avec le projet de traité de paix avec l'Allemagne tout entière qui y était annexé.

Cette note proposait une conférence de représentants des pays occidentaux et orientaux qui ont combattu contre l'Allemagne; je crois qu'il y en a 28. Cette conférence étudierait le projet de traité de paix. L'idée que l'URSS serait prête à étudier le problème de Berlin en le rattachant à celui de l'Allemagne tout entière était exprimée sinon directement, du moins par le ton de la note. De récentes déclarations publiques de dirigeants soviétiques, qui peuvent peut-être nous réconforter, donnent à penser qu'ils ne considèrent pas la note du 27 novembre 1958, transmise aux trois puissances occupantes à Berlin, comme un ultimatum.

Le 17 février, j'ai déposé la réponse du Canada* à la note soviétique du 10 janvier. En résumé, comme je l'ai déclaré alors, voici quelle est notre attitude. Il serait inutile d'organiser une grande conférence en vue d'un traité de paix tant que certains aspects de la question allemande n'auront pas été examinés par les représentants des quatre États qui ont à Berlin une responsabilité particulière, c'est-à-dire les États-Unis, le Royaume-Uni, la France et l'URSS. Les réponses du Canada ne tendaient pas à constituer un projet de solution au problème de l'Allemagne et je ne m'y risque pas davantage en ce moment. On reconnaîtra cependant de façon générale (du moins je l'espère) que ce n'est pas le moment pour le Canada ni pour tout autre pays de l'OTAN qui a participé aux entretiens préliminaires sur le problème de Berlin envisagé par rapport à celui de l'ensemble de l'Allemagne et à la sécurité européenne, de formuler des propositions publiques. Toutefois, j'affirme que l'heure ne permet rien d'autre que des mesures concrètes. Il ne faut pas, durant les jours ou les mois qui vont suivre et qui peuvent être critiques, nous refuser d'étudier toute proposition que présenterait l'Union soviétique.

Des propositions qui pourraient être examinées, je ne ferai pas une longue énumération mais j'en ferai une liste partielle; y figurent celle

*La note est publiée à la page 48.